

Halte au sabotage de la santé au travail ! Pétition « Contre les collusions entre les employeurs et l'Ordre des médecins »

Sciences Citoyennes a rejoint le **collectif de soutien du Dr Dominique Huez** (voir [son blog](#)), médecin du travail et lanceur d'alerte poursuivi par l'Ordre des médecins. Nous appelons à [signer la pétition](#) « **Contre les collusions entre les employeurs et l'Ordre des médecins** » (reproduite à la fin de ce texte), à la diffuser largement et à diffuser aussi les informations que nous présentons de façon synthétique dans cet article très riche en informations et liens.

Les détails, les liens, les conseils de lecture, les informations pratiques, y compris pour dire des vérités occultés sur certaines pathologies professionnelles, ainsi que les extraits de diverses prises de position de médecins et d'organisations engagées sur ces sujets permettent de faire comprendre qu'il ne s'agit pas d'un cas isolé ou d'une problématique particulière, mais de ce que le productivisme néolibéral fait de nous tous, au nom d'une globalisation au service d'une petite oligarchie et destructrice de la nature. En période électorale, savoir pourrait enfin être synonyme de pouvoir. Pour cela, il faut d'abord comprendre comment s'opère un véritable **sabotage de la santé au travail**, par des moyens tels que le détricotage du Code du travail, la mort programmée de la médecine du travail et de la médecine de santé publique, sans oublier la psychologisation et d'autres outils de formatage et d'ajustement aux rôles socio-économiques impartis, outils issus de l'idéologie de l'individualisme néolibéral.

Le paradigme républicain – l'intérêt de citoyens et leur logique capacitaire, de sujet collectif auto-législateur - est décidément lettre morte, alors que s'impose dans les faits **le principe de non intervention étatique et réglementaire de l'utilitarisme anglo-saxon**. Chacun pour soi et la bataille de tous contre tous, au lieu d'une communauté politique qui dégage l'intérêt général en faisant des abstractions successives des intérêts particularistes, en mettant en acte sa capacité de décision. La destruction du paradigme républicain doit s'opérer pour garantir des affaires sans entrave sur le chemin de la « croissance », d'un mode productiviste et d'une compétitivité pour lesquels les travailleurs ne sont qu'un « facteur humain » présenté comme un grain de sable enrayant la machine.

Nous allons nous pencher en détail sur l'Ordre des médecins, qui, outre les entraves mises à la santé au travail, avalise tout ce qui fait de nous des cobayes de l'industrie pharmaceutique et d'autres « industries de santé » (sic).

Cet ordre professionnel prend systématiquement des positions favorables aux acteurs économique-financiers, au détriment de l'intérêt de la santé des salariés, et obligent les médecins à le faire au quotidien, dans leurs actes et prescriptions. Et ce alors que les médecins sont censés, de par le Code de déontologie dont le Conseil de l'Ordre des médecins se dit garant, être au service des seuls patients. **L'Ordre des médecins donne toujours suite aux plaintes des employeurs** contre les médecins du travail qui établissent des certificats attestant du fait que telle maladie professionnelle ou tel

accident de travail sont des conséquences des mauvaises conditions de travail, donc que les risques du poste de travail sont *la cause* de l'état de santé physique ou psychique dégradée des employés. En l'occurrence, la société ORYS, sous-traitant de la centrale nucléaire de Chinon, a porté plainte contre le Dr Dominique Huez à cause d'un tel certificat médical. L'Ordre le poursuit lui aussi, parce que le médecin résiste aux intimidations, persiste dans son diagnostic et affirme haut et fort que ce sont les conditions de travail qui sont responsables de l'état du salarié et se rebelle contre les tentatives de l'Ordre des médecins de le museler, lui et ses confrères, pour ne pas avoir à prendre des mesures d'amélioration des conditions de travail.

Les organisations qui soutiennent le Dr Dominique Huez portent une **requête devant le Conseil d'Etat pour que de telles plaintes des employeurs ne soient plus recevables par l'Ordre des médecins**. D'autant que *l'Ordre des médecins rajoute des poursuites disciplinaires* aux actions intentées par les employeurs eux-mêmes et organise une série de pressions telles qu'une « conciliation » mettant en présence le médecin du travail et des représentants des employeurs, sous prétexte de discuter du cas de l'employé, donc en violation crasse du secret médical. Si les médecins n'obéissent pas, ne renient pas leurs propres constats de causalité, ils sont automatiquement poursuivis en chambre *disciplinaire* de l'Ordre des médecins du département en question. L'on estime **qu'environ 70% des médecins du travail sont dissuadés** par cette stratégie de harcèlement et retirent les certificats médicaux fournis aux salariés exposés à des risques pour leur santé. Ce qui est précisément le but de telles poursuites-bâillon, comme forme de SLAPP (*strategic lawsuit against public participation*) que Sciences Citoyennes a dénoncées lors des activités et analyses des procédés de lobbying et des menaces qui visent à intimider les lanceurs d'alerte (et à dissuader quiconque de faire son travail et de lancer une alerte).

Dans le contexte actuel, où en 15 ans, **plus de 20.000 morts ont été constatés en lien direct avec le travail**, et ce malgré tous les obstacles qui ont certainement diminué le nombre de constats, museler les médecins du travail et les médecins de santé publique revient à donner carte blanche aux acteurs économique-financiers, sans aucune régulation possible. Plus aucun rempart n'existe pour les salariés, les employés et les « petits » indépendants, à savoir ceux qui ne disposent pas d'un groupe de pression du genre des ordres professionnels, capables de mener des actions de lobbying auprès de politiques eux-mêmes grevés de conflits d'intérêts et inféodés aux industriels, à leur diktat de compétitivité, de productivité accrue, et peu importe les dommages pour les salariés.

Une mobilisation est urgente, « pour ne plus perdre sa vie à la gagner », selon les propos du **Collectif pour la santé des travailleuses et des travailleurs**, que nous avons [largement commentés](#), reprenant aussi leur [communiqué](#).

Sur [cette page](#) du site du Collectif, l'on peut lire des informations sur ses objectifs, ses constats, les raisons de l'Appel qu'il a lancé, etc. A partir de la [même page](#), l'on peut aussi signer la pétition et écouter les podcasts des sessions plénières et des ateliers de la journée du 24 janvier 2017, suite des **États Généraux de la Santé des Travailleuses et**

des Travailleurs, à la Bourse du Travail de Paris. A partir de [cette page](#), l'on peut accéder à des fiches sur la santé et les conditions du travail et bon nombre de questions connexes : la réforme de la médecine du travail, les modifications issues des lois Macron et Rebsamen, le CHSCT et le droit d'alerte sanitaire et environnementale, la pénibilité au travail, et d'autres.

Pour une **analyse des changements structurels et du contexte socio-économique néolibéral**, l'on peut lire les livres de **Richard Sennett**, sociologue du travail de la dernière génération de la Théorie critique, et plus particulièrement *Le Travail sans qualités* (A. Michel 2000) et *La Culture du nouveau capitalisme* (A. Michel 2006). Les livres du sociologue **Zygmunt Bauman** sur la modernité liquide et ses avatars (incluant les conséquences sur les conceptions et les applications de la morale et de l'éthique) ainsi que sur *Le Coût humain de la globalisation* (Hachette 1999) sont eux aussi indispensables si l'on veut comprendre le contexte socio-économique et historique néolibéral. Parmi les livres incontournables de Zygmunt Bauman, citons *La Vie liquide*, *Le Présent liquide*, *La Société assiégée*, *La Vie en miettes. Expérience postmoderne et moralité*.

Le capitalisme à son stade néolibéral instaure une **déstructuration des cadres du travail solidaires** et garantis en droit, se servant des dogmes les plus délétères de l'individualisme néolibéral. La propagande idéologique nous fait croire que l'individu serait au centre, référence première et ultime de toutes les dimensions (au travail comme dans les loisirs et en santé, où il doit être "acteur", "autonome", "entrepreneur de soi", etc.), alors que cette position d'apparente centralité ne vise qu'à rendre l'individu responsable (et donc coupable) des tares d'un système sur lequel il n'a aucune prise.

La **psychologisation est l'une des armes les plus efficaces de l'individualisme néolibéral**, utilisées aussi en santé au travail, pour que les employeurs se défassent de toute responsabilité: tel salarié qui a commis un suicide au travail aurait été fragile psychologiquement de par sa vie privée; tel patient maltraité par les soignants serait anxio-dépressif et verrait des maltraitements partout; tel autre malade se plaignant de l'inefficacité de médicaments - par ailleurs inutiles mais prescrits parce qu'ils rapportent - serait en fait psychologiquement atteint, névrosé donc refusant de guérir pour les « bénéfices secondaires » qu'il peut tirer de sa névrose et de son statut de victime.

L'Ordre des médecins: une institution de l'Ancien régime, garantissant des privilèges aux membres obéissants, bras armé des industriels

Nous avons souvent critiqué l'Ordre des médecins (sur [cette page](#), par exemple), cet organisme anachronique et réactionnaire créé sous le régime de Vichy, réminiscence de l'Ancien régime qui était structuré en ordres garantissant les privilèges de leurs membres, qui échappent à la loi commune, niant ainsi la citoyenneté dans son principe même : l'égalité de tous devant la loi, niant aussi l'universalité de la loi.

Le Conseil national de l'ordre des médecins a la **prétention d'autoréguler (sic) et d'autodiscipliner (sic) la corporation médicale**, d'une façon arbitraire, car selon des

critères opaques et d'intérêts conflictuels, et ce en échange de l'obéissance totale des membres et de leur soumission à des positions réactionnaires et affairistes.

Il faut dissoudre tous les ordres professionnels (ordre des infirmiers, des kinésithérapeutes, des sages-femmes, etc.) et faire respecter les lois républicaines et l'esprit même de la chose publique (*res publica*) et de la Constitution, qui prévoient l'égalité de tous les citoyens devant la loi commune et la responsabilité pour leurs actes. Ceux-ci doivent leur être imputables selon les mêmes codes juridiques communs, notamment le Code pénal. Si l'on veut remonter plus loin dans l'histoire, il faut mentionner **la loi Le Chapelier de 1791** qui a interdit toutes les organisations hiérarchiques et de compagnonnage, notamment les ordres et corporations de métiers, justement pour en finir avec l'Ancien régime. Un extrait de cette loi explique parfaitement l'objectif:

" (...) il ne doit pas être permis aux citoyens de certaines professions de s'assembler pour leurs prétendus intérêts communs; il n'y a plus de corporation dans l'Etat ; il n'y a plus que l'intérêt particulier de chaque individu, et l'intérêt général. Il n'est permis à personne d'inspirer aux citoyens un intérêt intermédiaire, de les séparer de la chose publique par un esprit de corporation."

Aucun exercice collectif d'une profession n'est permis, ce qui interdit de facto les guildes, les corporations, les groupements d'intérêts particuliers. Il en va différemment pour les associations non professionnelles, qui ont un esprit plus universaliste.

Or on sait que la structuration actuelle, nationale et départementale, de l'ordre des médecins et l'irresponsabilité factuelle des praticiens, notamment des praticiens hospitaliers exerçant dans les gros hôpitaux publics (les mêmes qui abusent du secteur libéral) créent des **sous-systèmes de féodalité**, basés sur des relations hiérarchiques d'exercice de pouvoir qui finissent par laisser une empreinte sur l'ensemble des étudiants. Arrivés à leur tour dans des positions de pouvoir, ceux-ci appliqueront ce qu'ils ont appris, jouissant même des privilèges qu'ils entendent exercer à leur tour.. Etudiants et praticiens exerceront ces pouvoirs sur plus faibles qu'eux, les patients, bien sûr, perpétuant la maltraitance qui complète les formes institutionnelles, organisationnelles décrites sous le terme "**maltraitance ordinaire**" par deux sociologues auteurs d'un rapport commandé par la Haute autorité de santé et paru en 2010 (sur [cette page](#))...

Mais à chaque fois que l'on parle de **maltraitance, le Conseil de l'ordre dit qu'elle n'existe pas**, cherchant à étouffer les plaintes à l'égard des médecins malfaisants pour ne pas jeter l'opprobre sur toute la corporation, et parce qu'il faut défendre ceux qui le défendent...

L'Ordre a pris position contre la démarche d'Irène Frachon, lanceuse d'alerte dans le scandale du Médiateur, par exemple. Il s'est aussi prononcé contre des dispositifs soutenus massivement par les Français, tels que le tiers payant généralisé. Et ce ne sont que quelques exemples, parmi ceux donnés par le MIOP, le mouvement d'insubordination à l'ordre, ainsi que sur Pharmacritique et par d'autres auteurs et des médecins qui osent dénoncer, une fois qu'ils ont à l'abri à l'étranger...

Les **sous-systèmes de féodalité - semblables aux guildes de l'Ancien régime - se structurent aussi en fonction des relations avec les industriels**, mis en place grâce à des protocoles de prise en charge et des schémas de traitement qu'ils imposent dans leurs services pour satisfaire aux obligations contractuelles avec les industriels. Celles-ci sont toujours avalisées par le conseil de l'ordre, qui a pourtant toute liberté de refuser toute convention d'un médecin le liant à un industriel, donc créant de facto un conflit d'intérêt qui l'empêche d'exercer sa profession dans le seul intérêt de la santé des patients, comme le prévoient le Code de déontologie et le Code de santé publique. Il s'agit de protocoles de traitement que les subordonnés des praticiens hospitaliers doivent appliquer et qui seront continués en ville grâce aux conditionnements communicationnels et à la désinformation massive, faite y compris par les associations de patients manipulées par les [leaders d'opinion](#) de leurs comités scientifiques et par les financements directs ou indirects par les industriels.

L'Ordre des médecins a toujours refusé que les médecins paient eux-mêmes leur formation médicale continue, financée à 95% par l'industrie pharmaceutique. C'est l'Ordre qui gère les conventions des médecins avec les industriels (laboratoires pharmaceutiques, fabricants de dispositifs médicaux et d'autres), selon des barèmes d'acceptabilité tenus secrets. Mais lorsqu'un scandale éclate, l'on apprend que l'Ordre accepte que des médecins se prêtent à tout, puissent encaisser des sommes colossales gagnées y compris sous forme de rémunérations personnelles, en tant que consultants pour les firmes, membres du *speakers' bureau* ou des comités de pilotage d'un laboratoire pharmaceutique visant à optimiser les stratégies de vente, à faire de la communication en faveur de tel ou tel médicament afin de le faire adouber par les recommandations officielles, etc. Un abîme sépare cette réalité crue des impératifs moraux contenus dans le Code de déontologie et des tâches et devoirs qu'incombent aux serviteurs du service public...

Cet ordre professionnel est censé garantir l'application stricte des dispositions morales du Code de déontologie et administratives du Code de santé publique qui centrent tout sur l'intérêt de la santé des patients – ce qui devrait exclure les conflits d'intérêts -, sur la moralité de l'exercice de la médecine et l'indépendance des médecins... Or il n'a jamais mis de frein aux dérives affairistes des [leaders d'opinion médecins](#), qui verrouillent le système par leur omniprésence à ses articulations stratégiques, le rendant encore plus pharma-amical qu'il ne l'est structurellement déjà...

L'Ordre ne s'est jamais inquiété des désastres prévisibles induits par les changements de **législation encore plus favorables aux affaires** que la législation qui a permis le Médiator, la Dépakine, le Distilbène, Avandia et d'autres - et donc défavorable à l'intérêt de la santé individuelle et publique. Ces changements se font sentir depuis que la France applique la « stratégie de Lisbonne », les programmes-cadre de développement européens en matière de recherche, qui ont la compétitivité économique pour seul objectif, traduits par la *Joint Technology Initiative*, la *Innovative Medicines Initiative* et d'autres.

Depuis 2005 et le Conseil Stratégique des Industries de Santé (sic), une série de lois et réglementations a entériné la tendance à soumettre la recherche publique aux intérêts privés, à travers des **partenariats public-privé** qui n'ont de partenariat que le nom. Les seuls gagnants sont, outre les industriels, ces leaders d'opinion qui obtiennent, par

contrat, même des « incitations financières à l'inclusion » de chaque patient dans les cohortes inter-régionales, où ils servent de cobayes, comme des rats en cage, en attendant que les médecins « experts » convainquent d'autres industriels à acheter des formules tout-compris, comprenant des produits expérimentés sur ces cohortes, dotn il faut faire la publicité.

Et l'Ordre n'a pas rechigné à **avaliser des contrats de type one-stop shop** : une formule multiservices, impliquant l'obligation contractuelle non pas de faire de la recherche pour savoir *si* un produit industriel (médicament, instrument de chirurgie,...) est utile, efficace, meilleur que ceux existants, etc., mais de tout faire pour imposer ce produit et en optimiser les ventes.

Nous avons expliqué les dérives de la législation, les obligations contractuelles des *one-stop shop*, les procédés, les conflits d'intérêts et tout ce qui en découle en [analysant en détail](#) le G4, groupement d'hôpitaux et de cliniques de Rouen, Lille, Amiens et Caen, pour donner des « réseaux à vocation industrielle », dans le cadre d'une structure de gestion des essais cliniques CeNGEPS détenue à 49% par l'industrie pharmaceutique, avec des détenteurs publics éparpillés, dont la participation ne dépasse pas les 10%.

Entre autres analyses et appels à l'action, Sciences Citoyennes a rédigé en 2015 le "[Manifeste pour une recherche scientifique responsable](#)", pour le bien et dans l'intérêt des citoyens et non pas des multinationales. En 2011, Sciences Citoyennes a été à l'origine d'une lettre ouverte signée par 98 organisations et ONG "**Pour une recherche européenne au service des citoyens, pas du profit!**", commentée et reproduite sur [cette page](#) contenant d'autres liens.

Sciences Citoyennes figure parmi les premiers signataires en 2009 d'un [appel](#) à une mobilisation européenne contre la stratégie de Lisbonne en matière d'enseignement supérieur et de recherche, qui prépare la mise en place de l'AGCS (Accord général sur le commerce des services), évangile de l'Organisation Mondiale du Commerce signifiant la mort des services publics: "**L'enseignement et la recherche doivent rester publics, au service de l'intérêt général!** Appel contre la stratégie européenne de privatisation érigeant un "marché de la connaissance".

Mais rien de tout cela n'a été remis en cause par l'Ordre des médecins, par ailleurs prompt à dénoncer toute critique des affaires des industriels, sous prétexte d'un **manquement à la « prudence » envers les employeurs**, selon la formule utilisée dans les poursuites contre les médecins du travail.

Toute critique est sanctionnée par le Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), y compris le fait de dénoncer le comportement d'un autre médecin et ses manquements au Code de déontologie, par exemple. L'obéissance à l'Ordre des médecins, à sa ligne politique et de respect des intérêts des industriels et de son interprétation de la discipline et des lois prime sur le respect de la déontologie et du Code de santé publique. Nous l'avons vu aussi lorsque le **CNOM a sanctionné le Dr Nicolas Bonnemaïson**, qui n'a fait qu'appliquer les impératifs moraux contenus dans le Code de déontologie, en aidant un patient à abrégé d'atroces souffrances de fin de vie.

Surtout, le CNOM n'aime pas du tout ceux qui dénoncent les compromissions des médecins avec les industriels. Ce qui fait du Conseil National de l'Ordre des Médecins un **bras armé du néolibéralisme le plus sauvage, empêchant toute prise de conscience sur la dégradation des conditions de travail**, sur les maladies professionnelles, les situations de stress extrême (*burn out*, dépressions, suicides et tentatives de suicides), les expositions aux toxiques, etc. et leurs conséquences sur la santé des salariés. Outre ces conséquences directes sur des êtres humains individualisés, **réduire les médecins du travail au silence en portant plainte contre eux** interdit toute critique du système et dissuade les salariés, les travailleurs, de s'adresser aux médecins, de peur d'être rejetés, humiliés, et de subir des représailles de la part de l'employeur qui serait mis au courant, rajoutant une souffrance morale à celle physique et psychologique. Une telle attitude renforce cette peur ambiante qui pousse les salariés à s'accrocher à leur travail et à tout accepter, puisqu'on leur dit qu'ils font la fine bouche, qu'ils devraient être bien contents d'avoir un travail et qu'il y a beaucoup de chômeurs qui n'attendent que de prendre leur place...

"Il est interdit par un "Ordre" aux ordres, à tout médecin de rechercher toute cause professionnelle pour une psychopathologie du travail,"

dénonce l'**Association Santé et Médecine du Travail**, dont le Dr Dominique Huez fait partie. A partir de [cette page](#), on peut s'informer sur plusieurs cas de médecins du travail poursuivis, pour avoir fait leur travail, devant la Chambre disciplinaire nationale de l'Ordre des médecins. Sur [le site](#), l'on accède à une riche documentation sur toutes les problématiques concernant la santé au travail, y compris des informations utiles à chacun d'entre nous.

A noter que le Dr Dominique Huez et l'Association Santé, Médecine au Travail font partie de ceux qui ont lancé le MIOP : **mouvement médical d'insoumission ordinale partielle**, malgré tous les risques que ces médecins encourent à se lever contre l'Ordre des médecins. Le [Manifeste du MIOP](#) est repris dans [cet article](#), avec moult commentaires et explications, de même que le communiqué du Syndicat de la Médecine générale et le Manifeste intersyndical qui peut être signé par d'autres associations et organisations: « **MANIFESTE pour la santé, la sécurité au travail et la justice sociale: passons à l'offensive!** »

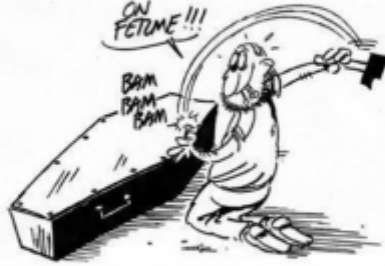
La mobilisation autour du Dr Dominique Huez, le début du débat public sur les entraves à la santé au travail et le lancement de la pétition

"Médecine du travail, qu'en reste-t-il?" était le thème de la soirée-débat qui a eu lieu le 23 mars à Tours, après la projection du documentaire de **Michel Szempruch, "Les maux du travail"**, soirée organisée par le Cinéma national populaire (CNP), le Collectif 37 "Notre santé en danger", la Ligue des droits de l'homme, Convergences Services publics 37, l'ACRO et le réseau Sortir du nucléaire 37.

Soirée film & débat
Jeudi 23 mars 2017
20h

QUE RESTE-T-IL DE LA MÉDECINE DU TRAVAIL ?

Médecine du travail



Les Maux du travail

Documentaire de Michel SZEMPRUCH | France | 2015 | 58'

Débat en présence de :

Dominique HUEZ, médecin du travail retraité

Participation aux frais : 3,50 € (abonné(e)s) et 4,50 € (non abonné(e)s)
CINÉMA NATIONAL POPULAIRE | Cinémas STUDIO
2 rue des Ursulines-37000 Tours | 02 47 20 27 00
contact@lecnpstudio.org | studiocine.com



Sciences Citoyennes a rejoint ce collectif et signé [la pétition](#) lancée au cours de cette soirée, sous le titre « **Contre la collusion entre les employeurs et l'Ordre des médecins** », reprise intégralement à la fin de ce texte. Nous appelons tous les citoyens à la signer et à contribuer à ce que ces questions deviennent un débat public national, à ce que les politiques n'aient plus d'autre choix que de s'en saisir afin de mettre un terme à tout ce qui nous rend malades au travail, jusqu'à en crever.

Malgré toutes les pressions qui s'exercent sur lui, et de la part de l'employeur (ORYS) et de la part de l'Ordre des médecins, non seulement le Dr Huez n'a pas reculé, mais il a écrit des livres (évoqués aussi dans [cet article](#) et sur

le site de l'**Association Santé, Médecine au Travail** (A-SMT), dans laquelle il s'est investi. Il a pris position publiquement, en lanceur d'alerte, pour que tous les citoyens puissent comprendre l'étendue du désastre de la santé au travail, ce non sujet pour les media et les politiques, alors que tous les salariés (et "petits » indépendants) en vivent les conséquences au quotidien.

Dans un [article](#) paru le 9 mars 2017 sur son blog, Dominique Huez nous livre un **bilan chiffré des plaintes** des employeurs devant l'Ordre des médecins:

"Pour avoir attesté d'un lien entre la santé de leur patient et leur travail, dix à quinze plaintes annuelles nous sont connues depuis 2013, soit au moins 100 médecins qui sont poursuivis annuellement par des employeurs devant l'ordre des médecins. Après plainte, 40% des médecins renoncent à leur diagnostic, 40% des médecins sont envoyés en chambre disciplinaire, 90% y sont condamnés. (...)

Cela pour avoir donné à leur patient un extrait de leur dossier médical, indiqué au médecin conseil le motif de l'arrêt maladie, rédigé un certificat médical initial d'accident du travail ou de maladie professionnelle, rédigé un écrit médical de liaison entre médecins, rédigé

pour son patient un écrit médical qui trace le travail clinique, rédigé une alerte médicale collective à destination d'un employeur.

Ces médecins sont poursuivis pour certificat de complaisance ou calomnieux et condamnés quasi systématiquement par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins s'ils ne renoncent pas à leur diagnostic médical du lien entre la pathologie constatée et le travail du patient, renoncement alors sous la menace du dispositif de « conciliation » avec l'employeur plaignant."



Même s'il est retraité, donc ne risque pas de signer d'autres certificats attestant d'un lien de causalité entre le travail et l'état de santé des salariés, le Dr Dominique Huez continue de **subir un véritable acharnement** et harcèlement depuis des années, manifestement pour en faire un exemple et **dissuader tous les médecins du travail** qui envisageraient de faire correctement leur travail, sans céder aux pressions conjointes des employeurs et de l'Ordre des médecins... Plusieurs articles en témoignent, dont [un texte](#) édifiant, daté du 26 septembre 2016, intitulé *Les tribunaux d'exception de l'Ordre des médecins...*

Un autre texte vaut le détour, paru le 6 juin 2016 sur son blog, qui expose les principaux arguments utilisés par Dominique Huez pour [se défendre](#) devant la Chambre nationale disciplinaire de l'Ordre des médecins. Nous apprenons ici que l'un des multiples risques que la situation actuelle, la recevabilité des plaintes des employeurs, les poursuites disciplinaires par l'Ordre et les suites nous font courir, c'est celui de la **violation massive et systématique du secret médical**. Sans oublier la multiple **perte de chances** qu'entraînent les modifications de la médecine du travail, par exemple à travers les tentatives de **sélectionner des profils psychologiques** adaptés aux postes risqués, comme s'il était possible de se défausser d'emblée de toute imputabilité, sous prétexte soit que les risques étaient inhérents, soit que le profil psychologique s'est révélé inadapté après coup, pour des raisons psychiques strictement individuelles (genre faille psychanalytique d'oedipe non résolu)...

Nous tous, patients souffrant au travail à cause des mauvaises conditions de travail, d'expositions à des agents toxiques, d'un management qui ne s'intéresse qu'au rendement, d'une précarité qui détruit toute possibilité de construire un réseau de solidarité, un collectif, et - individuellement -, un avenir et des projets de vie de famille, etc., nous sommes les grands perdants de ces pressions qu'exercent les conseils départementaux de l'Ordre des médecins sur ceux qu'ils sont censés représenter pourtant et qu'ils livrent aux employeurs et à leurs intimidations...

*« Effrayés par la possibilité d'un blâme, craignant d'être stigmatisés comme des praticiens non respectueux de l'éthique, de nombreux médecins attaqués renient leurs certificats », [déclarait](#) le Dr Dominique Huez à un journaliste du *Parisien*, en mars 2014.*



De telles situations de harcèlement et de pression exercées sur des médecins du travail par des employeurs ne sont pas nouvelles; seulement, la loi du silence règne et peu d'informations sont diffusées dans les media. *La Nouvelle République* fait partie des rares journaux qui s'en font l'écho, par exemple dans un [article](#) de mai 2013, déjà, sur le cas du **Dr Dominique Huez** et de la **Dr Bernadette Bergeron**: *Des médecins de travail attaqués par les employeurs*. L'article rend compte des arguments des employeurs, intéressants parce qu'ils nous font comprendre sur la base de quel vide argumentatif l'Ordre des médecins accepte les plaintes... Les employeurs se plaignent du manque de "prudence" des praticiens qui ont rédigé des certificats

médicaux attestant de la causalité entre l'état de santé dégradé d'un salarié et les caractéristiques de son poste de travail. Cette imprudence signifie que ces médecins auraient « *manqué à leurs obligations professionnelles et déontologiques* ».

Autrement dit, **la déontologie consisterait** - aux yeux des employeurs comme du Conseil national de l'Ordre des médecins - **à exonérer les employeurs de toute responsabilité en matière de santé au travail**... Alors même que les conditions de travail rendent malades de plus en plus de salariés, qu'il s'agisse de pathologies physiques ou psychiques, mal nommées *burn out* (ce qui évacue le problème au lieu de le clarifier...), et alors que le nombre d'accidents de travail, de maladies professionnelles et de suicides en rapport avec le travail et même sur le lieu du travail, etc. ne cessent d'augmenter. Nous en avons rendu compte, chiffres et graphiques à l'appui, dans l'[article Plus de 20.000 décès liés au travail en 15 ans! Les intérêts industriels prévalent sur la santé au travail - non sujet collectif qui favorise la mort de la médecine du travail](#)...

Dans [un article](#) du 14 mars, *La Nouvelle République* nous informe des derniers épisodes de l'acharnement de l'employeur ORYS à l'égard du Dr Dominique Huez, *Quand l'huissier débarque chez l'ex-médecin du travail*... Voici des extraits, qui nous font comprendre le harcèlement incessant, visant à dissuader tout médecin de travail qui aurait l'outrecuidance de faire son travail sans "prudence" pour les intérêts des industriels:

"Vendredi après-midi, un huissier s'est présenté au domicile de Dominique Huez, qui, trente ans durant fut médecin du travail à la centrale nucléaire de Chinon, à Avoine. Après deux premiers courriers (...), il s'agissait pour l'huissier de saisir les deux véhicules du médecin retraité. Une situation à laquelle ce dernier s'est opposé. Avant de prendre la plume et de s'adresser à Régis Clément, actuel directeur du CNPE de Chinon, via « l'équivalent d'une lettre ouverte. » Un courrier qu'il a également fait suivre aux syndicats présents à la centrale. [NdR: Lettre reprise en fin d'article. La requête devant le Conseil d'Etat est évoquée dans [cet article](#), qui contient beaucoup d'autres informations et liens].

*[Le Dr Huez] a **déposé un recours devant le Conseil d'État** sur l'irrecevabilité des plaintes émanant des employeurs et veut également attendre la décision de cette haute juridiction concernant le versement de ces 1.000 € « Ce recouvrement n'a aucun caractère d'urgence. C'est un raisonnement intellectuel avant que les huissiers s'en mêlent!*

Symboliquement pour moi, c'est impossible. Et je pense aussi que c'est important que ce qui se passe soit visible », insiste Dominique Huez.

*Contre vents et marées, mais surtout contre les employeurs, **il défend le secret médical** (...). « Harcèlement », « acharnement », les mots utilisés par le Dr Huez témoignent de sa colère. Pour lui, il s'agit visiblement « de faire peur aux médecins qui attestent médicalement d'un lien entre l'atteinte à la santé de leur patient et leurs conditions de travail » (...). Aujourd'hui, l'ancien médecin du travail demande à la direction du CNPE de surseoir à ses commandements de saisie-vente sur ses biens. Le combat continue."*

La lettre ouverte envoyée par le Dr Huez à la direction de la CNPE est reprise à la fin de [cet article](#).

L'organisation maltraitante du travail est généralisée



Le Dr Dominique Huez fait partie de **l'Association Santé et Médecine du Travail**, dont le [site internet](#) nous en dit long sur la difficulté d'exercer cette profession... En 1999 déjà, l'ASMT a édité un recueil intitulé *Des médecins du travail prennent la parole. Un métier en débat*. En 1995, Dominique Huez a co-écrit avec Ghislaine Doniol-Shaw une *Enquête sur les intermittents du nucléaire*, suivie en 2001 par *Les maux de la sous-traitance nucléaire*, les deux ouvrages étant des enquêtes STED.

En 2008, Dominique Huez a publié le livre *Souffrir au travail. Comprendre pour agir* (Privé), qui prend en compte les séries de suicides dans des entreprises telles que Renault, PSA, des centrales nucléaires, des agences bancaires... Une tendance qu'il avait déjà décelée et qui allait s'aggraver avec les suicides à France Télécom et ailleurs. Dans ce livre, Dominique Huez décortique le management qui met les cadres sous pression et induit une **organisation maltraitante du travail devenue la règle**, menant à l'isolement des salariés qui n'ont plus de filets de sécurité et des réseaux de solidarité sur lesquels s'appuyer, surtout lorsqu'ils ont un emploi précaire et qu'ils sont mis au rebut dès la moindre défaillance, dans cette course effrénée à la productivité où seule l'atteinte des objectifs est prise en compte, sans que les managers se demandent quel est le prix à payer en fonction des contraintes réelles dans le travail au quotidien.

L'externalisation des tâches - la sous-traitance - qui intervient dans les années 90 - ne fera qu'aggraver les choses. Les entreprises n'ont pas pris la mesure de la souffrance, par conséquent, elles n'ont pas mis en place des réponses adéquates, et les réponses improvisées, telles que les interventions de cabinets de conseils et de psychologues extérieurs, ne font que "charger" les salariés, leur mettre tout sur le dos, sans jamais

remettre en cause l'organisation maltraitante du travail et comprendre comment elle produit ces effets dévastateurs, donc comment y remédier. Un [article](#) paru sur le **site Santé et Travail** cite Dominique Huez (qui fait partie du comité de rédaction):

« "Le travail fait des dégâts sur la santé, explique-t-il, les personnes touchées se demandent ce qui leur arrive et retournent la violence contre elles. Mon objectif est de leur apporter des éléments pour qu'elles puissent comprendre ce qui constitue leur souffrance au travail, déculpabiliser et reprendre leur avenir en main." Car dans l'immense majorité des cas, le salarié pense que ce qui se passe est de sa faute. Alors, pour garder son poste et se défendre contre tout ce qui lui "fait douleur", il met en place des mécanismes défensifs qui lui permettent de tenir, mais qui vont l'empêcher de comprendre, occultant notamment la responsabilité de l'organisation du travail, qui est le plus souvent la véritable cause." »

C'est une sorte de **darwinisme psycho-économique** que le lobbying d'acteurs économique-financiers a réussi à imposer à travers la **loi El Khomri**, en plus des autres atteintes au Code du travail et de la précarisation généralisée sur le bien nommé "marché du travail", elle-même source de pathologies potentiellement infinies. Mais on attend de la stabilité émotionnelle sur un marché de plus en plus instable... N'est-ce pas l'adaptabilité totale à cette instabilité qui serait signe d'une pathologie mentale?

Il faudrait actualiser les analyses philosophiques, sociologiques et de psychologie sociale de la Théorie critique, notamment de l'adaptation, de l'ajustement aux rôles, sous toutes ses formes. Et se dire avec ces penseurs-là, que **c'est la société qui est malade lorsqu'elle demande un ajustement aux injonctions les plus contraires**, au zapping, avec deux possibilités: l'acceptation conformiste en extirpant toute humanité, ou alors le recours à la médecine pour se faire déclarer inadapté, déviant, marginal, donc accepter le conformisme du rôle de malade, ce qui veut dire subir la correction psychopharmacologique d'une médecine dévoyée à son rôle d'agent de contrôle social...

Ceux qui rêvent d'un Emmanuel Macron rempart contre les excès du néolibéralisme à la François Fillon vont vite déchanter, et la gueule de bois sera à la mesure de la grande réussite des autocars et de Uber en termes de conditions de travail, notamment de la sécurité indispensable à l'anticipation, à la réalisation du moindre projet de vie.

L'instabilité est vantée comme une qualité suprême de celui qui sait s'adapter - être flexible, zapper, se vendre tout aussi bien sur des fronts contraires - et pourtant, l'hyperactivité est blâmée comme une maladie devant être corrigée, mais elle aussi ramenée par les psychanalystes lacaniens aux éternelles coupables: les mères. **La psychanalyse lacanienne est l'alibi parfait du néolibéralisme**, comme de tous les pouvoirs, d'ailleurs, puisqu'elle projette sur (sa reconstruction de) l'enfance de l'individu - dans sa relation avec la mère - les causes de tous les maux. Et l'Ordre des médecins ne sanctionne pourtant jamais les délires sexistes de médecins dits psychosomatiques lacaniens qui excluent toute détermination socio-économique, sortent totalement les individus de l'histoire, pour naturaliser, essentialiser, en projetant leurs constructions abstraites sur des personnes concrètes, elles, en fonction de ce qu'ils considèrent être un **déterminisme absolu: celui psychique de la petite enfance**. A chaque fois qu'un individu se plaint de ses conditions de travail, le soupçon est là; à chaque suicide, l'on traque la faille "psychodynamique", incriminant une famille qui subit ainsi une double peine...

Médecine du travail et médecine de santé publique font désordre

Dans un [entretien](#) avec le **Dr Alain Braillon**, médecin de santé publique, il a été question de la mort de cette discipline, elle aussi parente pauvre d'une médecine calquée sur les intérêts des industriels, elle aussi restant en travers de la gorge de ces acteurs économique-financiers dont les affaires sont sacrées... Au nom de la compétitivité de l'économie nationale, qui ne saurait s'encombrer des intérêts de la santé d'**individus insignifiants, interchangeableables, maintenus dans la peur du déclassement s'ils l'ouvrent trop** et auxquels on présente le repoussoir absolu, pour les maintenir dans un état d'acceptation et d'obéissance: l'armée de pauvres et de précaires. Façon de dire: vous vous plaignez, vous faites la fine bouche pour quelques désagréments au travail? Voici ce qui vous attend! C'est la fonction sociale de la pauvreté, qui pourrait être éliminée facilement; mais l'ordre en place n'aurait alors plus d'épouvantail à agiter pour que tout le monde rentre dans les rangs...

L'Ordre des médecins se charge d'éliminer ces quelques grains de sable dans les rouages bien huilés d'un business qui détient le véritable pouvoir, et non pas les politiques qui lui servent la soupe et font en sorte que les affaires se fassent sans réglementations, sans "lourdeurs" administratives, médicales, humaines ou autres. Pensons au discours de 2009 de Nicolas Sarkozy lorsqu'il a décerné la Légion d'honneur à Servier, exemple de la compétitivité française trop entravée par les réglementations... Nous avons [expliqué déjà en 2009](#) les motivations de l'ancien président: les conflits d'intérêts (et ceux de ses trois frères) avec l'industrie pharmaceutique et d'autres acteurs économiques et lobbies.

Ce n'est pas le "facteur humain" qui empêchera les gains de productivité, quand même! Dans un [article](#) de mai 2008, nous avons ironisé sur l'arrivée des sondes urinaires pour ne pas interrompre la cadence du travail. Il s'agissait de mettre en évidence les méthodes du **lean management**, dont on parle étonnement peu, au vu de ses conséquences désastreuses sur la santé des salariés...

Sur son blog hébergé par Médiapart, le **Dr Dominique Huez signe des articles** - accessibles à partir de [cette page](#) - qui nous apportent des informations indispensables sur toutes les dimensions de la santé au travail et sur l'étendue de la dégradation, voulue par employeurs et politiques, de la médecine du travail. Elle est édentée peu à peu en vue d'une mise à mort certaine, à coups de mesures qui ne font pas beaucoup de bruits dans les media, telles que l'espacement des visites, puis tel médecin "expert" qui remplacerait le médecin du travail, mais dont l'indépendance est loin d'être garantie ; sans oublier la réduction des effectifs de cette spécialité, les pressions exercées aussi sur les médecins d'autres spécialités qui contribueraient à affirmer la responsabilité du travail dans la survenue de maladies professionnelles, d'accidents du travail, etc.

Burn-out: une notion fourre-tout qui favorise la psychologisation et occulte la critique

Et sans oublier l'analyse critique des mesures qui semblent aller dans le bon sens, d'autant qu'elles sont claironnées sur tous les toits, comme pour mieux masquer le marasme de l'ensemble et la censure médiatique sur tout ce qui relève de la santé au

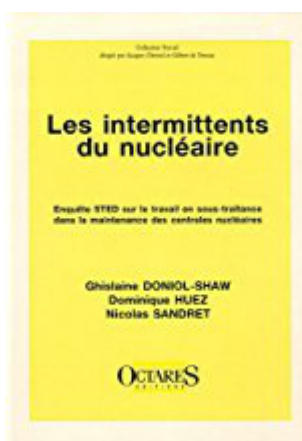
travail. Pensons au cirque médiatique fait autour de la notion de **burn-out** ou **épuisement professionnel**. Or une [analyse](#) très rigoureuse du "[Rapport parlementaire de la mission d'information sur le syndrome d'épuisement professionnel ou burn-out](#)", faite par l'**Association Santé, Médecine au Travail**, montre que la promotion d'une telle notion est synonyme de "bonnes intentions", mais avec des "contenus préoccupants".

Dans [un article](#) paru le 10 mars 2017 sur son blog, Dominique Huez nous livre une interprétation elle aussi à contre-courant: *Burn-out constaté médicalement: Qu'en reste-t-il après l'analyse du "travailler"?* Il y fait la distinction entre **les pathologies de surcharge** - dont le *burn-out* fait partie -, celles dues à un **état de stress post-traumatique** et les **pathologies de la solitude** (due à l'isolation imposée par des méthodes de management qui cassent les réseaux de solidarité classiques - dimension parfaitement analysée par le sociologue du travail états-unien **Richard Sennett** dans son livre *Le travail sans qualités*). Extraits:

"Le burn-out, figure changeante de symptômes de souffrance professionnelle précédant la psychopathologie, est le vocable aujourd'hui qui permet de nommer un vécu professionnel insupportable. Il dispense d'en repérer la causalité professionnelle, il interdit une réparation médico-légale faute de certifier un diagnostic médical reconnu. (...)

*Le **Burn-out** décrit le processus d'épuisement qui peut mener à une dépression professionnelle. Il y a un risque pour la restauration de la santé, à se limiter à ce « mot-valise », qui amalgame cause et conséquence. C'est le moyen de dédramatiser la maladie sans analyser la causalité du travail ni en permettre sa reconnaissance en maladie professionnelle car la pathologie n'est pas nommée.*

La dépression professionnelle est une des issues morbides des pathologies de surcharge. Elle est déclenchée par des événements qui engagent le rapport subjectif au travail et demeurent en partie non pensés, n'ayant pu faire l'objet d'une délibération collective. L'amputation défensive psychiquement de la capacité de raisonner, les défauts majeurs de reconnaissance des contributions singulières et la fragilisation du travailler ensemble peuvent en majorer le risque. Il s'agit de la pathologie mentale la plus répandue sur les lieux de travail, et pourtant la moins socialisée. Elle peut être reconnue en maladie professionnelle par le CRRMP [NdR: Comité régional de reconnaissance des maladies professionnelles] si son lien direct et essentiel avec le travail est démontré, mais ce processus est entravé par la nécessité réglementaire d'une IPP [invalidité partielle permanente] supérieure à 25%."



Nous sommes très loin des clichés véhiculés dans les media, qui psychologisent à outrance, en cherchant dans le passé du salarié la causalité psychique, comme la psychanalyse sait si bien faire, elle dont les procédés ont été repris en médecine pour rendre l'individu coupable des tares d'un système sur lequel il n'a aucune prise ou pour reléguer comme

psychanalytiquement causée (par un oedipe non résolu, une fixation au stade oral ou anal (sic), etc.) toute maladie qui n'est pas de diagnostic facile, dans un système qui fonctionne selon une logique de maîtrise comptable de la médecine.

Dans son analyse, l'association [A-SMT](#) note que le rapport parlementaire sur l'épuisement professionnel demande que l'Ordre des médecins cesse d'accepter les plaintes des employeurs, mais ne demande pas l'essentiel, à savoir **l'abrogation de l'article litigieux qui sert de fondement au CNOM pour justifier la recevabilité de ces plaintes**; les parlementaires ne demandent pas non plus que cessent les procédures disciplinaires intentées aux médecins qui refusent de renier leurs constats et persistent à mettre en cause le travail, et ce malgré les pressions et la **mascarade de "conciliation"** lors de laquelle ils sont obligés de rencontrer même physiquement des représentants des employeurs qui déploient tout le registre d'intimidations possibles. Lorsqu'il n'y a pas "conciliation", lorsque le médecin du travail n'accepte pas que l'on dise que son travail n'a pas été conforme à la déontologie - par manquement de "prudence" à l'égard des intérêts de l'employeur -, le praticien est systématiquement poursuivi par l'Ordre des médecins en chambre *disciplinaire*...

Un camp de travail avec les coachs et les médecins comme gardiens de la discipline...

On est dans **le registre sémantique du camp de travail**, bien discipliné et transparent pour les employeurs. Qui situe chaque individu dans une case impartie, selon son rôle économique dans un ordre qui devrait s'harmoniser naturellement, de par "la main invisible du marché" chère à Adam Smith, sans réglementations ni autres entraves à la bonne santé des affaires. Un ordre qui est de plus en plus celui utilitariste anglo-saxon dans les faits, chacun pour soi, dans la compétition généralisée, et ce malgré le recours purement rhétorique aux principes républicains...

Les agents de contrôle social maintiennent cet ordre en rendant transparents les individus, lors des violations du secret médical comme lors des prérequis des coachings et autres formations. Les coachs - ces normalisateurs et ordonnateurs par excellence - font en sorte que les salariés intériorisent les contraintes d'un système économique productiviste comme s'il était naturel et comme si les seuls échecs ne pouvaient venir que d'eux, de leur "investissement" insuffisant dans l'entreprise, de leur effort insuffisant d'adaptation et de « pensée positive », bref, de leur attitude négative qui serait contre-*productive*.

Les coachs fouillent dans la tête des salariés pour apprendre leurs "failles", soi-disant pour leur enseigner comment les gérer, sous prétexte de gestion du stress, de "lâcher prise", de "recettes du bonheur" (par les chargés de bonheur en entreprise (!)), sans oublier les recettes de pensée positive, ce qui veut dire élimination de toutes les entraves à la compétition, et ainsi de suite.

J'ai donné ailleurs l'exemple de ce que l'idéologie néolibérale comme étant le comble du bonheur en entreprise, à savoir l'ambiance quasi familiale des start-up et d'autres sociétés qui font « jeune » et « branché », embauchent un chargé de bonheur, un masseur, un coach, afin que les salariés y passent de plus en plus de temps, se sentent de plus en

plus redevables et effacent de plus en plus les limites entre leur vie privée et leur travail. C'est ainsi que l'entreprise devient peu à peu une institution totalitaire, selon le modèle décrit par le sociologue Erving Goffman pour l'armée et l'asile. Ces aspects sont détaillés dans [cet article](#), qui revient aussi en détail sur la psychologisation.

L'excellent livre de Roland Gori et Pierre Le Coz, *L'Empire des coachs. Une nouvelle forme de contrôle social* (Albin Michel, 2006), permet de comprendre les fonctions disciplinaires et adaptatrices des coachs. Quant aux dégâts de la pensée positive, de l'attitude positive, un livre est incontournable : *Smile or Die. How Positive Thinking Fooled America and the World*. C'est un recueil d'articles de la sociologue états-unienne Barbara Ehrenreich, dont plusieurs se réfèrent directement à l'attitude positive imposée aux malades, au nom de tous les intérêts sauf les leurs...

Les coachings sont le prétexte de formatages dont la nuisance n'est pas perceptible de suite; mais les objectifs fixés sont inatteignables, ce qui entraîne des **dégâts sur l'estime de soi**, des idées de dévalorisation en général, des idéations anxieuses, des comparaisons incessantes avec un standard de normalité défini par le coach en fonction des objectifs de l'entreprise.

Le détour par les coachs permet d'illustrer à quel point nous sommes dans le registre du camp de travail rendu transparent – panoptique -, imposé aussi selon les méthodes pastorales issues du biopouvoir, ces méthodes de biodiscipline des corps et des esprits théorisées par Michel Foucault à la suite des études de la Théorie critique.

Adaptation à la discipline de l'ordre établi, y compris en recourant à des méthodes de discipline par la médecine et en imposant aux médecins récalcitrants la discipline par la chambre disciplinaire de l'Ordre des médecins...

La discipline, c'est doigt sur la couture du pantalon, au garde-à-vous, apprise si bien par les médecins du temps de Vichy, devant ceux qui détiennent le pouvoir... Vichy, c'est la résurrection des ordres, comme lors de l'Ancien régime, puisque c'est en 1940 que l'Ordre des médecins a vu le jour. Et le pouvoir, c'est l'attribut des acteurs économico-financiers de l'ordre établi, auxquels l'Ordre des médecins sert de bras armé, disciplinant tout ce qui dépasse. Comme un lit de Procuste qui coupe tout ce qui sort du cadre défini d'avance, tout ce qui fait désordre. Et l'intérêt de la santé des patients, ce n'est pas le problème de l'Ordre. Si ce n'est dans la mesure où il peut être un fonds de commerce pour d'autres spécialités médico-pharmaceutiques chargées d'apporter la correction médico-pharmacologique aux déviants, inadaptés, critiques, donc marginalisés, bref, à tous ceux qui "ne savent pas se vendre".



Les politiques font eux aussi le jeu des industriels et autres employeurs, puisque les législations et réglementations successives n'ont cessé de priver la médecine du travail de toutes ses prérogatives, l'entraînant peu à peu vers une mort programmée. Un [article](#) de 4 juin 2016, signé par

plusieurs médecins du travail - **Stéphanie Paolini, Mireille Chevalier, Eric Ben-Brik** - et posté sur le blog de l'un d'entre eux, nous informe de l'étendue du problème: "**Loi El Khomri: mort de la médecine du travail sur ordonnance avec pastille Vichy**". Voici quelques extraits de ce texte qui dénonce, entre autres, l'article 44 de la loi El Khomri qui

"remet en cause le rôle exclusivement préventif de la médecine du travail et renvoie aux heures sombres de ses débuts. C'est un passage vers la sélection, faussement sécuritaire visant à éliminer les travailleurs à risques et non plus à prévenir les atteintes à leur santé du fait de leur travail.

Très peu de gens le savent, les services médicaux du travail n'ont pas été institutionnalisés par la loi n°46-2195 du 11 octobre 1946, comme souvent citée dans les historiques, mais par la loi n°625 du 28 juillet 1942 signée à Vichy par Philippe Pétain, Maréchal de France et chef de l'Etat français, ainsi que par Hubert Lagardelle, Ministre secrétaire d'Etat au travail de l'époque. [NdR: L'Ordre des médecins date lui aussi de Vichy...]

(...) lors des rencontres parlementaires sur le « Bien-être au travail » du 30 mars 2016, madame la Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du dialogue social, a annoncé pour 2020, une diminution de la moitié des médecins du travail avec un passage de 5 000 médecins du travail à 2 500. (...)

Cette loi va profondément réduire la fonction préventive de la médecine du travail au profil d'une médecine sécuritaire de sélection, de tri, et de contrôle de la santé des travailleurs « à risques ».

Le véritable enjeu de l'article 44 de projet de loi El Khomri serait donc : d'une part, d'éliminer les travailleurs à risques mais pas les risques en entreprise ; et d'autre part, d'éliminer les médecins du travail (et peut-être les médecins inspecteurs du travail) pour affranchir les employeurs de ce dispositif onéreux, dont le coût en cotisations approcherait 1,3 Md€ par an selon le rapport de la Cour des comptes du 27 novembre 2012 sur « les services de santé au travail interentreprises : une réforme en devenir »."

Un premier pas vers le changement, c'est la mobilisation de tous, pour faire de toutes ces questions un sujet prioritaire de débat public, à commencer par la [signature de la pétition](#) et sa diffusion très large. Voici le texte de la pétition :

« Contre la collusion entre les employeurs et l'Ordre des médecins »

À l'attention : de l'État, de l'Ordre des médecins

La société **Orys**, sous-traitante dans le nucléaire, **n'a jamais accepté** que le docteur Dominique Huez, médecin du travail à la centrale nucléaire EDF de Chinon dans l'Indre et Loire, fasse le **lien entre la maltraitance au travail et la pathologie d'un salarié**.

Démarche non isolée : Orys fait partie de ces employeurs qui veulent empêcher les médecins du travail de remplir leur mission au service des salariés. Leur objectif est d'obliger les médecins du travail à ne pas indiquer l'existence d'un lien entre santé et

travail. Une centaine de praticiens sont ainsi visés chaque année en France. Il s'agit d'une stratégie globale qui tend à remettre en cause l'ensemble des protections des salariés (loi Macron, inspection du travail, loi travail, etc.).

Ainsi, Orys a saisi l'Ordre des médecins d'une **plainte contre le Dr Huez**, lui reprochant d'avoir établi un **certificat mensonger**.

Comme pour 90 % des plaintes de cette nature, l'Ordre a sanctionné le Dr Huez et prononcé un avertissement le condamnant à 1 000 € d'indemnité de procédure, au motif que son certificat excéderait les seules constatations médicales. Le Dr Huez est dans **l'attente du recours** qu'il a formé devant le Conseil d'État contre cette décision critiquable et lourde de conséquences.

Décision critiquable

Le Dr Huez a fait le seul constat qui s'imposait à lui sous peine de ne pas porter secours au salarié et d'ignorer sa mission de prévention : une pathologie réelle, heureusement bien diagnostiquée par le Dr Huez dans son certificat médical de 2011, qui a permis au Conseil de prud'hommes de condamner la société Orys à payer au salarié 20 000 € de dommages intérêts pour harcèlement, en 2014.

Décision lourde de conséquences

Pour le Dr Huez d'abord qui doit depuis six ans **faire face à l'acharnement d'un employeur** : récemment, la société Orys (80 millions de chiffre d'affaires) pour récupérer les 1 000 € d'indemnité de procédure, a fait immobiliser par huissier son véhicule et celui de sa femme, bloquer son compte bancaire le lundi 20 mars 2017, sans vouloir attendre la décision du Conseil d'État.

Pour les médecins du travail ensuite, ainsi que les généralistes **face aux souffrances professionnelles**. Une centaine de plaintes d'employeurs devant le conseil de l'ordre sont déposées par an, au niveau national. Dans la Région Centre depuis quatre ans, en sont connues une dizaine. Trois médecins ont dû renoncer à leur diagnostic. Un médecin a subi 4 plaintes.

Pour les salariés qui pourraient **ne pas avoir reconnaissance et droit à réparation suite à des accidents** du travail et maladies professionnelles.

Également pour les citoyens que nous sommes, attachés à une médecine préventive, garante du bien social et de la **sûreté générale de l'activité industrielle**.

Nous demandons

- **Que cessent les poursuites et les pressions envers le Docteur Huez**, les médecins du travail, et tous les médecins qui exercent en pleine conscience leurs activités de prévention et de soin.
- À l'Ordre des Médecins, de ne pas recevoir les plaintes des employeurs et de **respecter la conscience professionnelle** de ses pairs.

- À l'État, garant de la protection de la santé et de la sécurité au travail, de **veiller au respect des droits des travailleurs**.

Premiers signataires : Convergence des services publics 37, Collectif 37 « Notre santé en danger », Ligue des Droits de l'Homme 37, Réseau Sortir du Nucléaire, CGT 37, Solidaires, FSU, Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest, PCF, MRC, EELV37, PCOF37, Sciences citoyennes, Association Santé et Médecine du Travail, Association d'aide aux victimes et aux organisations, confrontées aux Suicides et Dépressions Professionnelles (ASDPro).